

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
202^e année
2 avril 2026
n° 13 / 8122^e
pages 561 à 616



ÉDITORIAL

561 Vers une facture exécutoire ?, *Maxime Barba*

ACTUALITÉS

- 564 Virement (investissement) : principe de non-immixtion du banquier
- 564 Compétence internationale : portée d'une clause attributive de juridiction
- 565 Divorce (prestation compensatoire) : divorce prononcé à l'étranger
- 566 Règlement de copropriété (location de tourisme) : constitutionnalité du régime
- 567 Ordre public, sécurité et tranquillité : présentation du projet de loi « Ripost »
- 569 Allocation de solidarité (personne âgée) : notion de concubinage
- 569 Compétence européenne : apparence de domicile du défendeur

POINT DE VUE

- 570 De la conformité au droit international d'une opération militaire unilatérale de changement de régime en Iran, *Kouroch Bellis*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

- 578 Première chambre civile, *Samuel Ittah, Anne-Lise Collomp, Céline Marilly, Julia Vanoni et Sonia Lion*
- 586 Deuxième chambre civile, *Cécile Brouzes, Carine Dudit, Séverine Técher et Agnès Latreille*
- 595 **Panorama** : Droit de la consommation, *Hélène Aubry, Élise Poillot et Natacha Sauphanor-Brouillaud*
- 605 **Notes** : Nullité des décisions sociales : troisième arrêt Larzul, troisième arrêt de principe, *note sous Com. 11 févr. 2026, Dorothee Gallois-Cochet*
- 611 Remarques sur la prescription dans la garantie autonome, *note sous Com. 11 févr. 2026, Maxime Pernot*

ENTRETIEN

- 616 Pascale Deumier – L'application des lois en débat à l'Assemblée nationale



Lefebvre Dalloz



Recueil Dalloz

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,
LEFEBVRE SARRUT
10 place des Vosges – 92400 Courbevoie
542 052 451 RCS Nanterre

recueil@dalloz.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Sarrut

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET

DIRECTRICE
DE LA RÉDACTION CIVIL, PÉNAL ET IMMOBILIER,
CORINNE GENDRAUD

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAVEL

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI
publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1234,20 € TTC

Étranger : 1304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Avril 2026

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges – 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Maxime Barba

561

Vers une facture exécutoire ?



ACTUALITÉS

564

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Virement (investissement) : principe

de non-immixtion du banquier,

Com. 25 mars 2026

Virement (international) : principe

de non-immixtion du banquier,

Com. 25 mars 2026

Consommation

Compétence internationale : portée

d'une clause attributive de juridiction,

Civ. 1^{re}, 25 mars 2026

Entreprise en difficulté

Cessation des paiements (passif exigible) :

condamnations en référé, Com. 25 mars 2026

Extension de la procédure : qualité

à agir du liquidateur, Com. 25 mars 2026

Admission des créances (créancier) :

renonciation unilatérale au droit d'agir,

Com. 25 mars 2026

Fonds de commerce et commerçants

Commerçant (conjoint salarié) : existence

d'un lien de subordination, Soc. 25 mars 2026

565

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Divorce (prestation compensatoire) :

divorce prononcé à l'étranger,

Civ. 1^{re}, 25 mars 2026

Nationalité (perte) : portée du défaut

de possession d'état, Civ. 1^{re}, 25 mars 2026

566

DROIT IMMOBILIER

Copropropriété

Règlement de copropriété (location

de tourisme) : constitutionnalité du régime,

Cons. const. 19 mars 2026

État description de division : délimitation

des droits fonciers, Civ. 3^e, 19 mars 2026

567

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Ordre public, sécurité et tranquillité :

présentation du projet de loi « Ripost »

568

DROIT PUBLIC

Santé publique

Transfusion sanguine (contamination) :

recours subrogatoire de l'ONIAM,

Civ. 1^{re}, 18 mars 2026

568

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Période d'essai (rupture) : état de grossesse

de la salariée, Soc. 25 mars 2026

Grève (rémunération) : prescription

de l'action en paiement, Soc. 18 mars 2026

Sécurité sociale

Allocation de solidarité (personne âgée) :

notion de concubinage, Civ. 2^e, 19 mars 2026

569

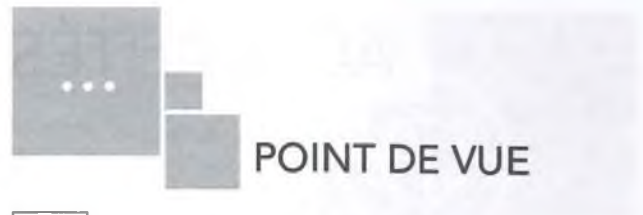
PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne : apparence

de domicile du défendeur,

Civ. 1^{re}, 25 mars 2026



570

De la conformité au droit international d'une opération militaire unilatérale de changement de régime en Iran par Kouroch Bellis



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

573

Le passé ne manque toujours pas d'avenir
Libres propos d'un juge sur l'intelligence artificielle
par Vincent Vigneau

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

578

Première chambre civile
par Samuel Ittah, Anne-Lise Collomp,
Cécile Marilly, Julia Vanoni et Sonia Lion

586

Deuxième chambre civile
par Cécile Brouzes, Carine Dudit,
Séverine Técher et Agnès Latreille

PANORAMA

595

Droit de la consommation
janvier 2025 – décembre 2025
par Hélène Aubry, Élise Poillot
et Natacha Sauphanor-Brouillaud

NOTES

605

Nullité des décisions sociales : troisième arrêt *Larzul*,
troisième arrêt de principe, note sous Com. 11 févr. 2026
par Dorothee Gallois-Cochet

611

Remarques sur la prescription dans la garantie autonome,
note sous Com. 11 févr. 2026
par Maxime Pernot



ENTRETIEN

616

Pascale Deumier – L'application des lois
en débat à l'Assemblée nationale

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).